

Secrétariat Général

Tél. : 04 99 04 70 32

Fax : 04 67 74 98 44

E-mail : secretariatgeneral@ville-sete.fr



ville de **sète**

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-267

FINANCES

Finances

Objet : BUDGET VILLE 2009 - DECISION MODIFICATIVE N°3

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD, Marie-Thérèse MATTERA donne pouvoir à Sébastien ANDRAL

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Antoine DE RINALDO 1er Adjoint s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la décision modificative n°3 de la VILLE qui se présente ainsi :

EN RECETTES

Section investissement.....	- 5.765.930,74
Section fonctionnement.....	819.876,00

EN DEPENSES

Section investissement.....	- 5.765.930,74
Section fonctionnement.....	819.876,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. 001	Solde d'exécution section investissement				
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		Ch. 10	Dotations, fonds div et réserves	
Ch. 16	Emprunts et dette assimilés		Ch. 13	Subvention investissement	239 235,00
Ch. 18			Ch. 15	Provisions pour risques et charges	
Ch. 20	Immobilisations Incorporelles	-279 326,16	Ch. 16	Emprunts et dette assimilés	5 329,42
ch. 204	Subventions équipements		Ch. 21	Immobilisations corporelles	
Ch. 21	Immobilisations corporelles	207 223,29	Ch. 23	Immobilisations En cours	
Ch. 23	Immobilisations En cours	245 530,87	Ch. 26	Participations créances	
Ch. 26	Participations créances		Ch. 27	Autrrees imm. financières	
Ch. 27	Autres immobilis. Financières	-61,00	Ch. 4582	Compte de tiers	
Ch. 4581	Travaux pour compte de tiers		Ch. 024	Produits des cessions	
Ch. 040	Opérations ordre transv. Entre		Ch. 040	Opérations ordre transv. Entre	
Ch. 041	Opérations patrimoniales	-5 939 297,74	Ch. 041	Opérations patrimoniales	-5 939 297,74
OO1	Report à nouveau		021	Vir. de section d'exploitation	-71 197,42
	TOTAL	-5 765 930,74		TOTAL	- 5 765 930,74

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. O11	Charges à carac. général	759 837,87	Ch. 013	Atténuation de charges	
Ch. O12	Charges de personnel et frais	1 748,16	Ch. 70	Vente de produits	
Ch. O14	Atténuation de produits		Ch. 72	Production immobilisés	
Ch. 65	Autres Charges gestion courante	16 487,39	Ch. 73	Impôts et taxes	813 576,00
Ch. 66	Charges financières		Ch. 74	Subvention d'exploitation	6 300,00
Ch. 67	Charges exceptionnelles	113 000,00	Ch. 75	Autres produits gestion courantes	
			Ch. 77	Produits exceptionnels	
Ch. 042	Opérations transv. Entre sections		Ch. 79	Transferts de charges	
O23	Virement section inves.	-71 197,42	Ch. 042	Opérations transv. Entre sections	
			OO2	Report à nouveau	
	TOTAL	819 876,00		TOTAL	819 876,00

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

ADOPTE la décision modificative n°3 du budget 2009 de la VILLE

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 29 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 1

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-268

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

FINANCES

Finances

Objet : BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2009 - DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD, Marie-Thérèse MATTERA donne pouvoir à Sébastien ANDRAL

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Claude GROS 4^{ème} Adjoint s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la décision modificative n°1 du budget annexe de l'EAU 2009 qui se présente ainsi :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. 001	Solde d'exécution section investissement	5 138,74	Ch. 001	Solde d'exécution section investissement	
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		Ch. 10	Dotations, fonds div et réserves	
Ch. 13	Subvention d'investissement		Ch. 13	Subvention investissement	
Ch. 16	Emprunts et dette assimilés		Ch. 16	Emprunts et dette assimilés	5 138,74
Ch. 18	Compte de liaison (budgets annexes)		Ch. 18	Compte de liaison:affect.budg.	
Ch. 20	Immobilisations Incorporelles		Ch. 21	Immobilisations corporelles	
Ch. 21	Immobilisations corporelles		Ch. 23	Immobilisations En cours	
Ch. 23	Immobilisations En cours		Ch. 27	Autres immobilisations	
Ch. 26	Participations et créances rattac.		Ch. 28	Amortissem. Des immobilis.	
Ch. 27	Autres immobilis. Financières		4582	Compte de tiers	
4581	Compte de tiers		021	Vir. de section d'exploitation	
	TOTAL	5 138,74		TOTAL	5 138,74
EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. 011	Charges à caract. général		Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	
Ch. 012	Charges de personnel et frais		Ch. 013	Atténuation de charges	
Ch. 65	Autres Charges gestion courante		Ch. 70	Vente de produits	
Ch. 66	Charges financières		Ch. 71	Variation de stocks	
Ch. 67	Charges exceptionnelles		Ch. 72	Production immobilisés	
Ch. 68	Dotations aux amort. provisions		Ch. 74	Subvention d'exploitation	
Ch. 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		Ch. 75	Autres produits gestion courante	
Ch. 023	Virem. à section d'investissement		Ch. 77	Produits exceptionnels	
	TOTAL	0,00		TOTAL	0,00

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

ADOPTE la décision modificative N°1 du budget annexe de l'EAU 2009.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 29 VOIX POUR ET 10 VOIX CONTRE, Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-269

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

FINANCES

Finances

Objet : BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES 2009 - DECISION
MODIFICATIVE N°1

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD, Marie-Thérèse MATTERA donne pouvoir à Sébastien ANDRAL

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Madame Eliane ALBANO Conseillère Municipale s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la décision modificative n°1 du budget annexe des Pompes Funèbres 2009 qui se présente ainsi :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. 001	Solde d'exécution section investissement		Ch. 001	Solde d'exécution section investissement	
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		Ch. 10	Dotations, fonds div et réserves	
Ch. 13	Subvention d'investissement		Ch. 13	Subvention investissement	
Ch. 16	Emprunts et dette assimilés		Ch. 16	Emprunts et dette assimilés	70 000,00
Ch. 18	Compte de liaison (budgets annexes)		Ch. 18	Compte de liaison:affect.budg.	
Ch. 20	Immobilisations Incorporelles		Ch. 21	Immobilisations corporelles	
Ch. 21	Immobilisations corporelles		Ch. 23	Immobilisations En cours	
Ch. 23	Immobilisations En cours	70 000,00	Ch. 27	Autres immobilisations	
Ch. 26	Participations et créances rattac.		Ch. 28	Amortissem. Des immobilis.	
Ch. 27	Autres immobilis. Financières		4582	Compte de tiers	
4581	Compte de tiers		021	Vir. de section d'exploitation	
	TOTAL	70 000,00		TOTAL	70 000,00
EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. O11	Charges à caract. général	18 000,00	Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	
Ch. O12	Charges de personnel et frais		Ch. 013	Atténuation de charges	
Ch. 65	Autres Charges gestion courante		Ch. 70	Vente de produits	
Ch. 66	Charges financières		Ch. 71	Variation de stocks	
Ch. 67	Charges exceptionnelles		Ch. 72	Production immobilisés	
Ch. 68	Dotations aux amort. provisions		Ch. 74	Subvention d'exploitation	
Ch. 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	-18 000,00	Ch. 75	Autres produits gestion courante	
Ch. O23	Virem. à section d'investissement		Ch. 77	Produits exceptionnels	
	TOTAL	0,00		TOTAL	0,00

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

ADOPTE la décision modificative N°1 du budget annexe des Pompes funèbres 2009.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 29 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 1,

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-270

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

FINANCES

Finances

Objet : BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM 2009 - DECISION MODIFICATIVE
N°1

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD, Marie-Thérèse MATTERA donne pouvoir à Sébastien ANDRAL

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Madame Eliane ALBANO Conseillère Municipale s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la décision modificative n°1 du budget annexe du CREMATORIUM 2009 qui se présente ainsi :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. 001	Solde d'exécution section investissement		Ch. 001	Solde d'exécution section investissement	
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		Ch. 10	Dotations, fonds div et réserves	
Ch. 13	Subvention d'investissement		Ch. 13	Subvention investissement	
Ch. 16	Emprunts et dette assimilés		Ch. 16	Emprunts et dette assimilés	120 000,00
Ch. 18	Compte de liaison (budgets annexes)		Ch. 18	Compte de liaison: affect. budg.	
Ch. 20	Immobilisations incorporelles		Ch. 21	Immobilisations corporelles	
Ch. 21	Immobilisations corporelles		Ch. 23	Immobilisations En cours	
Ch. 23	Immobilisations En cours	120 000,00	Ch. 27	Autres immobilisations	
Ch. 26	Participations et créances rattach.		Ch. 28	Amortissem. Des immobilis.	
Ch. 27	Autres immobilis. Financières		4582	Compte de tiers	
4581	Compte de tiers		021	Vir. de section d'exploitation	
	TOTAL	120 000,00		TOTAL	120 000,00
EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. O11	Charges à caract. général	15 000,00	Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	
Ch. O12	Charges de personnel et frais		Ch. 013	Atténuation de charges	
Ch. 65	Autres Charges gestion courante		Ch. 70	Vente de produits	15 000,00
Ch. 66	Charges financières		Ch. 71	Variation de stocks	
Ch. 67	Charges exceptionnelles		Ch. 72	Production immobilisés	
Ch. 68	Dotations aux amort. provisions		Ch. 74	Subvention d'exploitation	
Ch. 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		Ch. 75	Autres produits gestion courante	
Ch. O23	Virem. à section d'investissement		Ch. 77	Produits exceptionnels	
	TOTAL	15 000,00		TOTAL	15 000,00

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

ADOPTE la décision modificative N°1 du budget annexe du Crématorium 2009.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 29 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 1

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-271

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

FINANCES

Finances

Objet : BUDGET 2009 PORT DES QUILLES - DECISION MODIFICATIVE N°1

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD, Marie-Thérèse MATTERA donne pouvoir à Sébastien ANDRAL

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Madame Laurence MAGNE 2ème Adjointe s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la décision modificative n°1 du PORT DES QUILLES qui se présente ainsi :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. 001	Solde d'exécution section investissement	2 627,97	Ch. 001	Solde d'exécution section investissement	
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		Ch. 10	Dotations, fonds div et réserves	
Ch. 13	Subvention d'investissement		Ch. 13	Subvention investissement	
Ch. 16	Emprunts et dette assimilés		Ch. 16	Emprunts et dette assimilés	2 627,97
Ch. 18	Compte de liaison (budgets annexes)		Ch. 18	Compte de liaison:affect.budg.	
Ch. 20	Immobilisations Incorporelles		Ch. 21	Immobilisations corporelles	
Ch. 21	Immobilisations corporelles		Ch. 23	Immobilisations En cours	
Ch. 23	Immobilisations En cours		Ch. 27	Autres immobilisations	
Ch. 26	Participations et créances rattac.		Ch. 040	Opérations d'ordre	
Ch. 27	Autres immobilis. Financières		4582	Compte de tiers	
4581	Compte de tiers		021	Vir. de section d'exploitation	
	TOTAL	2 627,97		TOTAL	2 627,97

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Ch. 011	Charges à caract. général	2 814,00	Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	
Ch. 012	Charges de personnel et frais		Ch. 013	Atténuation de charges	
Ch. 65	Autres Charges gestion courante		Ch. 70	Vente de produits	
Ch. 66	Charges financières		Ch. 71	Variation de stocks	
Ch. 67	Charges exceptionnelles		Ch. 72	Production immobilisés	
Ch. 042	Dotations aux amort. provisions		Ch. 74	Subvention d'exploitation	
Ch. 69	Impôts sur les bénéfices et assimilés		Ch. 75	Autres produits gestion courante	
O23	Virem. à section d'investissement		Ch. 77	Produits exceptionnels	2 814,00
	TOTAL	2 814,00		TOTAL	2 814,00

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

ADOPTE la décision modificative N°1 du budget annexe 2009 du Port des Quilles

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 30 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-272

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

FINANCES

DGA Solidarité Cohésion Sociale

Objet : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE - FINANCEMENT

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD, Marie-Thérèse MATTERA donne pouvoir à Sébastien ANDRAL

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Antoine DE RINALDO 1er Adjoint s'exprime en ces termes :

Pour respecter les orientations budgétaires fixées pour la préparation du budget 2009, il a été proposé au Conseil municipal de voter, dans le cadre du budget primitif 2009, une subvention de fonctionnement au CCAS de 3.800.000 €uros.

Il était convenu d'attendre, pour éventuellement compléter cette subvention, de mieux apprécier dans le cours de l'année les incidences financières de l'application de la Prestation de Service Unique imposée par la CAF pour les structures de petite enfance.

Il apparaît que celle-ci induise une baisse des recettes pour le budget du CCAS qu'il convient de compenser.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

AUTORISE le versement au CCAS d'une subvention complémentaire de 210 000 euros,

DECIDE que la dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet au budget, Nature 657362, Fonction 520.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-273

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

SPORTS

Sports

Objet : ASSOCIATION FOOTBALL CLUB DE SETE 34 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET AVANCE SUR SUBVENTION 2010 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 07 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD, Marie-Thérèse MATTERA donne pouvoir à Sébastien ANDRAL

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Serge PAIOLA Conseiller Municipal s'exprime en ces termes :

Par délibération en date du 07 juillet dernier, nous avons attribué à l'Association « FC SETE 34 » une subvention exceptionnelle de 197.000 €uros ainsi qu'une avance de 90.000 €uros sur la subvention dont le vote sera proposé au budget prévisionnel 2010.

Pour des raisons d'ordre comptable, Monsieur le Trésorier municipal a saisi Monsieur le Maire, par lettre en date du 31 juillet 2009, d'une demande tendant à faire préciser par le Conseil municipal que la subvention de 90.000 €uros sus-indiquée est bien prévue sur le budget actuel 2009.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

MODIFIE

notre délibération du 07 juillet 2009 susvisée en précisant que cette subvention de 90.000 €uros est inscrite au budget Ville de l'exercice en cours :

Nature : 6745 Fonction : 40 Service : sports

étant précisé que ce montant viendra en déduction de la subvention qui sera proposée au vote en même temps que le budget 2010.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 29 VOIX POUR ET 10 VOIX CONTRE,
Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-274

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

SPORTS

Sports

Objet : ASSOCIATION ARAGO SETE VOLLEY BALL - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE - CONVENTION D'OBJECTIFS 2009 - AVENANT N°1 - FINANCEMENT

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD, Marie-Thérèse MATTERA donne pouvoir à Sébastien ANDRAL

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Serge PAIOLA Conseiller Municipal s'exprime en ces termes :

Le Conseil d'Administration de l' « ARAGO SETE VOLLEY-BALL » et son Président ont sollicité la collectivité pour l'obtention d'une aide financière à l'Association.

Or, ce club mythique, installé depuis de nombreuses années au plus haut niveau du Volley National, assure aussi un rôle important dans le domaine de la formation ; pour exemple, le

succès constant d'Aragoland. Il paraît donc souhaitable d'aider cette association à maintenir ses nombreuses activités, à tous les niveaux.

Aussi, considérant la situation actuelle, je vous propose d'allouer une subvention exceptionnelle complémentaire à l'ARAGO d'un montant de 110.000,00 €.

Un avenant N° 1 à la convention d'attribution de la subvention 2009, en date du 3 mars 2009, en détermine les modalités.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

ADOPTÉ cet avenant,

AUTORISE le Maire ou son représentant à accorder à l'Association « ARAGO SETE VOLLEY-BALL » une subvention exceptionnelle de 110 000,00 €

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant,

DECIDE que la dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet :
Nature : 6745 Fonction : 40 Service : SPORT

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS
POUR : 38 – ABSTENTION : 1

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-275

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

PERSONNEL

Direction ressources Humaines

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD, Marie-Thérèse MATTERA donne pouvoir à Sébastien ANDRAL

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Madame Catherine MARAVAL Conseillère Municipale s'exprime en ces termes :

Je vous prie de bien vouloir prononcer la modification suivante au Tableau des Effectifs :

Au titre de création de poste :

Budget de la Ville

Catégorie B :

Filière technique : 01 poste de technicien supérieur principal

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

ADOPTE le tableau des effectifs ainsi modifié,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant,

DECIDE que la dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet :
Nature : 64111 Fonction : 020 Service : DRH

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-276

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

PERSONNEL

DGA Administration Générale

Objet : REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES - CONTRATS DE TRAVAIL
PASSES AVEC MESSIEURS LAURENT CEBE ET JOSEPH MATTIA -
AVENANTS - FINANCEMENT

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD, Marie-Thérèse MATTERA donne pouvoir à Sébastien ANDRAL

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Madame Eliane ALBANO Conseillère Municipale s'exprime en ces termes :

La Régie Municipale des pompes Funèbres qui gère l'exploitation du service extérieur des Pompes Funèbres ainsi que le crématorium, est un service public à caractère industriel et commercial doté de l'autonomie financière.

Aujourd'hui, suite à l'évolution favorable de l'entreprise en termes de part de marché, une réflexion globale est en cours pour continuer à apporter le meilleur service aux familles.

Des travaux de rénovation sont prévus dans les locaux et des actions de professionnalisation du personnel sont à l'étude.

C'est ainsi qu'une réflexion a été menée sur les postes occupés par deux agents du Complexe Funéraire MM. CEBE et MATTIA, suite également au reclassement médical d'un agent, jusqu'alors, employé par la Régie.

MM. CEBE et MATTIA, recrutés respectivement en 2005 et 2007, donnent entière satisfaction et sont susceptibles de bénéficier d'un avancement, tel que prévu par la convention collective des Pompes Funèbres.

En effet, je vous rappelle qu'à l'exception du Directeur et du Comptable dont les contrats de travail sont régis par le droit public, le personnel de la Régie relève du droit privé.

Ainsi, M. Laurent CEBE pourrait assurer les fonctions de Maître de cérémonie à l'occasion d'obsèques et M. MATTIA pourrait évoluer également dans son emploi et occuper le poste précédemment dévolu à L. CEBE de chauffeur-porteur.

Il vous est proposé les avancements suivants :

Laurent CEBE : niveau III position 1 de la grille conventionnelle de rémunération de la convention collective nationale des Pompes Funèbres du 1^{er} mars 1974 étendue par arrêté du 17 décembre 1993.

Niveau mensuel de rémunération : 1 535 € brut

Joseph MATTIA : niveau II position 2 de la grille conventionnelle de rémunération.

Niveau mensuel de rémunération : 1 485 € brut

Le Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres du 21 mai 2009 a émis un avis favorable à ces avancements.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

ADOPTE les avenants aux contrats de travail de MM. CEBE et MATTIA portant modification de leur rémunération à compter du 1^{er} octobre 2009,

AUTORISER le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout document s'y rapportant,

DECIDER que la dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet aux budgets des pompes Funèbres & du Crématorium (chapitre 012 – charge de personnel et frais assimilés).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-277

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

PERSONNEL

Direction ressources Humaines

Objet : STATION MEDITERRANEENNE DE L'ENVIRONNEMENT LITTORAL - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD, Marie-Thérèse MATTERA donne pouvoir à Sébastien ANDRAL

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Madame Catherine MARAVAL Conseillère Municipale s'exprime en ces termes :

Conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 – article 61-1 modifiée par la Loi n°2007-148 du 02 février 2007 et au Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 et après avis de la Commission Administrative Paritaire « C » consultée au 11 juin 2009, je vous propose d'adopter le renouvellement de la convention mettant gracieusement à disposition de la Station Méditerranéenne de l'Environnement Littoral un agent communal pour une période d'un an et ce, à compter du 1^{er} juillet 2009.

Cette mise à disposition représente une implication de la Ville en faveur de la station biologique en permettant à un agent communal de participer à la vie et à l'entretien de la station marine sétoise.

Il s'agit de Monsieur Claude CROS, adjoint technique principal de 2^{ème} classe titulaire qui assurera des fonctions comparables à celles exercées au sein de la Mairie de Sète et du même niveau hiérarchique à raison de 35 heures hebdomadaires en juillet et août 2009 et à raison de 17 heures 30 hebdomadaires de septembre 2009 à juin 2010.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

ADOPTÉ cette convention,

AUTORISER le Maire ou son représentant à la signer.

DELIBERATION ADOPTÉE A LA MAJORITE PAR 29 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE,
ABSTENTION : 1,
Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-278

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

PERSONNEL

Direction ressources Humaines

Objet : ASSOCIATION FC SETE 34 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT -
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD, Marie-Thérèse MATTERA donne pouvoir à Sébastien ANDRAL

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Madame Catherine MARAVAL Conseillère Municipale s'exprime en ces termes :

Conformément à la loi 84-53 du 26 janvier 1984 – article 61-1 modifiée par la Loi n°2007-148 du 02 février 2007 et au décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 et après avis de la Commission Administrative Paritaire « C » consultée le 8 septembre 2009, je vous sou mets le renouvellement de la convention de mise à disposition auprès de l'Association FC SETE 34 de Monsieur Emmanuel PRENGIEL, adjoint administratif de 2^{ème} classe titulaire pour une période d'un an et ce, à compter du 1^{er} juillet 2009.

Le « Football Club de Sète » s'engage à rembourser à la Ville de Sète le montant de la rémunération et des charges sociales versées par elle à Monsieur PRENGIEL

Le renouvellement de cette mise à disposition permettra d'accompagner l'association dans la continuité de son activité sportive et notamment dans les fonctions de secrétariat de la commission des jeunes.

Monsieur Emmanuel PRENGIEL assurera des fonctions comparables à celles exercées au sein de la Mairie de Sète et du même niveau hiérarchique à raison de 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

PREND ACTE de cette mise à disposition

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-279

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

EDUCATION

Centre de Formation d'Apprentis

Objet : CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS - CONTRAT DE TRAVAIL A
PASSER AVEC M. ERIC MENU - DIRECTEUR - FINANCEMENT

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Gérard BASTIDE Conseiller Municipal s'exprime en ces termes :

Monsieur Hubert Mor, précédent Directeur, étant parti à la retraite, je vous propose la nomination de son remplaçant, Monsieur Eric Menu à compter du 24 Août 2009.

Monsieur Eric Menu, enseignant au CFA depuis le 03.01.1990 remplit toutes les conditions nécessaires (articles R 6233-23 à R 6233-27 du Code du Travail) et a obtenu de la part du rectorat de Montpellier un avis de non-opposition aux fonctions de Directeur.

Indices de rémunération : Brut 797- Majoré 655

Date d'effet : 24 Août 2009

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

ADOPTE ce contrat de travail,

AUTORISE le Maire, ou son représentant à le signer,

DECIDE que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget du Centre de Formation D'Apprentis.

- « 64 131 » Rémunération Principale
- « 6451 » Cotisation à l'URSSAF
- « 6453 » Cotisation aux Caisses de Retraite
- « 6454 » Cotisation aux ASSEDICS

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-280

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

EDUCATION

Centre de Formation d'Apprentis

Objet : CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS - CONTRATS DE TRAVAIL
PASSES AVEC MESSIEURS PIC ET HUND - ENSEIGNANTS -
RENOUVELLEMENT - FINANCEMENT

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Gérard BASTIDE Conseiller Municipal s'exprime en ces termes :

Lors de la séance du 7 Juillet 2009, nous avons adopté le renouvellement des contrats de travail de Messieurs HUND Thierry et PIC Pascal, enseignants au Centre de Formation d'Apprentis.

Ces contrats arrivent à échéance le 30 septembre.2009, il convient de les renouveler dans leur ensemble. De plus et conformément à la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique, ces contrats sont proposés pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

ADOPTE ces contrats de travail,

AUTORISE le Maire, ou son représentant à les signer,

DECIDE que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget du Centre de Formation d'Apprentis,
« 64 131 » Rémunération Principale
« 6451 » Cotisation à l'URSSAF
« 6453 » Cotisation aux Caisses de Retraite
« 6454 » Cotisation aux ASSEDICS

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-281

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

AFFAIRES CULTURELLES

Conservatoire de Musique

Objet : SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ENSEIGNEMENT MUSICAL -
CONSERVATOIRE DE MUSIQUE A RAYONNEMENT COMMUNAL DE
SETE - CONVENTION ANNUELLE 2009 A PASSER AVEC LE CONSEIL
GENERAL DE L'HERAULT ET L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE
DANSE ET MUSIQUE EN HERAULT - FINANCEMENT - AUTORISATION DE
RECETTE

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Marie TAILLADE 3ème Adjoint s'exprime en ces termes :

Le Département de l'Hérault considère l'apprentissage de la musique comme un facteur d'épanouissement et a adopté lors de sa séance du 13 décembre 2004, un schéma

départemental d'enseignement musical de l'Hérault (SDEM) pour encourager et soutenir les écoles de musique et les collectivités dans leur action de démocratisation de l'accès à une pratique musicale de qualité.

Ce schéma prévoit notamment l'émergence d'écoles de musique ressources dans le département pour mieux atteindre ces objectifs.

Nous sommes donc amenés à signer cette convention.

Elle fixe pour un an, les règles et obligations de chacun, concernant les projets d'établissement, le cadre d'emploi et les diplômes requis. Elle fera également participer le directeur à la coordination du schéma départemental.

Dans le cadre de son projet d'établissement et de sa mise en réseau, le Conservatoire de Musique à rayonnement communal de Sète poursuit ses actions de mutualisation avec le Conservatoire à rayonnement régional de Montpellier agglomération en matière d'examens, d'évaluations des élèves et d'organisation de jurys communs.

Elle fixe également le montant de la cotisation de la Ville qui s'élève à 200 €.

Cette convention va permettre à la Ville d'encaisser une subvention de 35 000 € pour l'année 2009.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

ADOPTE la présente convention,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer ainsi que tout document s'y rapportant,

DECIDE que la dépense relative à la cotisation due par la Ville sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice sous l'imputation suivante :

Nature : 6281 Fonction : 311 Service : MUSI

AUTORISE le Trésorier Municipal à faire recette d'une subvention de 35 000 €
Nature : 7473 Fonction : 311 Service : MUSI

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-282

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

ACTION SOCIALE

DGA Solidarité Cohésion Sociale

Objet : FONDS D'AIDE A L'INSERTION DES JEUNES - CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION PASSEE AVEC LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT - AVENANT N°1

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur François COMMEINHES Maire s'exprime en ces termes :

La Ville de SETE s'est engagée dans le soutien aux jeunes en difficultés, en choisissant, dès la création des Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) en 1992, de participer au financement local de ce dispositif, destiné à soutenir les jeunes de 18 à 25 ans dans leurs projets d'insertion. Par ailleurs, et pour assurer une meilleure proximité avec les usagers, le CCAS

s'est vu confier, par délégation de l'Etat et du Département, la gestion technique, administrative et financière de ce fonds dans le cadre d'une convention tripartite.

La loi du 13 août 2004 a transféré aux départements le financement et la gestion des FAJ à compter du 1^{er} janvier 2005, et la commune a souhaité poursuivre sa politique de soutien aux jeunes sétois en difficultés en participant au cofinancement de ce fonds, qui permet d'apporter un secours d'urgence (subsistance, transport, logement), une aide à un projet d'insertion, ou de mettre en place des mesures d'accompagnement (individuel ou collectif) visant à aider le bénéficiaire dans sa démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle

Comme les années précédentes, il nous est proposé de poursuivre cette politique en faveur des jeunes sétois en difficultés et d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes /commune de SETE, fixant à 68 601 € le montant des participations pour 2009, dont :

- 45 734 € de participation du département,
- 22 867 € de participation de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes passée avec le Département de l'Hérault,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cet avenant.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-283

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

ACTION SOCIALE

DGA Solidarité Cohésion Sociale

Objet : FONDS D'AIDE A L'INSERTION DES JEUNES - CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION PASSEE AVEC LE CCAS - AVENANT N° 1 - FINANCEMENT

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur François COMMEINHES Maire s'exprime en ces termes :

Vous venez d'approuver la poursuite du cofinancement apporté par la Ville de SETE au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour la commune de SETE et d'adopter l'avenant à la convention de délégation de gestion liant la Ville et le Conseil Général fixant les participations financières des partenaires pour 2009.

Dans un souci de continuité du service et au regard des compétences et de l'expérience développée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) depuis plus de quinze ans dans la gestion de ce dispositif, je vous propose de poursuivre le partenariat avec le CCAS en le confortant dans la gestion de ce fonds.

Ainsi, je vous propose d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de délégation de gestion du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes passée avec le CCAS, lui confiant cette mission pour une nouvelle année.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

ADOPTE l'avenant n°1 à la convention délégrant la gestion du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes au CCAS,

AUTORISE le Maire ou son représentant à le signer ainsi que tout document s'y rapportant,

DECIDE que la dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-284

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

ACTION SOCIALE

DGA Solidarité Cohésion Sociale

Objet : CONVENTION DE RESERVATION DE PLACE DANS UNE CRECHE INTER-ENTREPRISES GEREE PAR LA SOCIETE CRECHE CONCEPT - FINANCEMENT

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Madame Conception CANDORE-PELIZZA Conseillère Municipale s'exprime en ces termes

Dans le cadre de la politique en faveur de la petite enfance et conformément aux orientations définies dans l'Analyse des Besoins Sociaux établie par le CCAS, il apparaît nécessaire d'étudier toutes possibilités qui permettraient d'augmenter l'offre en matière d'accueil des jeunes enfants, tant au niveau du nombre de places, que de la réponse à apporter aux demandes d'horaires atypiques.

La participation au fonctionnement des crèches d'entreprises, qui commencent à se développer sur notre commune, est une des réponses appropriées pour améliorer le rapport entre l'offre et la demande.

Ainsi, il est proposé de conclure avec la Société Crèche Concept, qui va prochainement ouvrir une crèche inter-entreprise au quai des Moulins, une convention de partenariat afin de permettre à la Ville de réserver cinq places, pour des enfants de moins de quatre ans, en accueil régulier ou occasionnel, et ce pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2010.

Les réservations seront garanties par le versement par la commune d'une participation forfaitaire annuelle de 11 500 euros par place (valeur 2009) qui sera révisée annuellement et indexée sur l'indice INSEE des prix à la consommation et du coût de main d'œuvre des services rendus aux entreprises.

Les places seront attribuées par la commission d'attribution des places en crèche du CCAS et conformément aux règles établies par cet établissement pour les structures dont il est gestionnaire. Les bénéficiaires se verront appliquer le tarif de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales défini en fonction des ressources et du nombre d'enfants à charge, dans les mêmes conditions que dans les structures d'accueil gérées par le CCAS.

Cette offre nouvelle sera intégrée au Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales et bénéficiera ainsi d'un financement à hauteur de 55 %.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

APPROUVE le partenariat entre la Ville, le CCAS et la Société Crèche Concept pour la réservation de cinq places dans une crèche privée inter-entreprises située au quai des Moulins,

APPROUVE la convention de partenariat définissant les modalités de ce partenariat,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous documents s'y rapportant,

AUTORISE le Maire ou son représentant à solliciter un avenant au contrat Enfance Jeunesse passé avec la CAF,

DECIDE que la dépense afférente sera inscrite au budget 2010 de la Ville, sous l'imputation suivante :
Nature : 622809 Fonction : 64

DELIBERATION ADOPTÉE A L'UNANIMITE DES VOTANTS
POUR : 30 – ABSTENTION : 9

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-285

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

POLITIQUE DE LA VILLE

DGA Solidarité Cohésion Sociale

Objet : PREVENTION DE LA DELINQUANCE - VIDEO-PROTECTION QUARTIER DE L'ILE DE THAU - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION PASSEE AVEC L'ACSE - AVENANT N°1

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Régis LOMBARDI Conseiller Municipal s'exprime en ces termes :

Par délibération du 28 octobre 2008, vous avez approuvé l'installation d'une caméra de vidéo-protection sur l'île de Thau et autorisé le Maire à signer une convention par laquelle l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances (ACSE) accorde à la commune une subvention de 45 000 euros, prise sur les crédits du Fonds Interministériel de

Prévention de la Délinquance, pour financer l'acquisition de cette caméra et procéder au changement du stockeur d'images du CSU.

Cette convention stipulait que la réalisation de ce programme devait intervenir au plus tard au 31 décembre 2008.

Des contraintes techniques ne nous ayant pas permis de réaliser cette opération avant la date fixée, l'ACSE a accepté de nous accorder un délai supplémentaire, et nous propose un avenant fixant au 31 décembre 2009 la nouvelle date limite.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention passée avec l'ACSE,

AUTORISE le Maire ou son représentant à le signer.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS
POUR : 30 – ABSTENTION : 9

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-286

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

MARCHES PUBLICS

Direction Générale des Services Techniques

Objet : RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE PAUL
LANGEVIN - LOT N°5 MENUISERIE ALUMINIUM - MARCHE PASSE AVEC
LA SAS J'ALUMINE - AVENANT N°1 - FINANCEMENT

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Emile ANFOSSO 7ème Adjoint s'exprime en ces termes :

Par un marché public de travaux en date du 13/01/2009 reçu en préfecture le 14/01/2009, la société SAS JALUMINE menuiseries métalliques a été désignée attributaire du marché lot n°5 menuiserie alu.

Il est apparu que la couleur retenue initialement pour les menuiseries n'était pas disponible au nuancier du fabricant initial des coffres de volets roulants ainsi que des tabliers.

Afin de respecter les couleurs du projet initial, il est nécessaire que la SAS JALUMINE recoure à une commande spéciale auprès d'un autre fabricant qui devra procéder pour ce faire à l'arrêt d'une chaîne de fabrication pour réaliser lesdits coffres de volets roulants et leurs tabliers.

Par ailleurs, les menuiseries Alu sont pourvues de grands vitrages, les manœuvres manuelles des volets roulants seront difficiles à utiliser. Ils devront être remplacés par des manœuvres motorisées pour un enroulement plus efficace et plus pérenne des tabliers.

En conséquence, le marché concerné doit être modifié étant entendu que la commande spéciale de la couleur entraîne une augmentation de celui-ci de 1 320€ HT, la motorisation des volets roulants, une plus-value de 2 620€HT, le montant total de l'avenant à ce contrat est donc de 3 940€ HT, soit une augmentation d'environ 7,37 % du montant initial du marché.

Cet avenant ramène le montant HT de ce marché à 57 366€ HT pour un montant initial de 53 426€ HT.

La Commission d'Appel d'Offres en séance du 03 septembre 2009 a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

APPROUVE l'avenant n°1, joint à la présente, au marché de travaux n° 5 relatif à la menuiserie alu d'un montant total de 3 940€ HT.

AUTORISE la S.A. ELIT dans le cadre de la convention de mandat, à signer les différentes pièces de l'avenant n°1 ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

DECIDE que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget de l'Exercice sous l'imputation 213 2382 BATMAIN.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 38 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE,

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-287

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

MARCHES PUBLICS

Pôle Patrimoine Immobilier

Objet : RESTRUCTURATION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE PAUL
LANGEVIN - LOT N°9 ELECTRICITE - MARCHE PASSE AVEC LA SARL
HENRY - AVENANT N°1 - FINANCEMENT

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Emile ANFOSSO 7ème Adjoint s'exprime en ces termes :

Par un marché public de travaux en date du 13/01/2009 reçu en préfecture le 14/01/2009, la société Henri SARL s'est vue confier la réalisation du lot n°9 relatif à l'électricité des constructions.

Du fait de la motorisation des volets roulants, l'alimentation électrique de ceux-ci, impose la réalisation de prestations supplémentaires non prévues au marché d'un montant total de 1 315€ HT, soit une augmentation d'environ 3,50 % du montant initial du marché.

Cette augmentation porte le montant total du marché HT à 38 894€ au lieu de 37 579€ HT initial.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

APPROUVE l'avenant n°1, joint à la présente, au marché de travaux du lot n°9 électricité d'un montant total de 1 315€ HT.

AUTORISE la S.A. ELIT dans le cadre de la convention de mandat, à signer les différentes pièces de l'avenant n°1 ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

DECIDE que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au Budget de l'Exercice sous l'imputation 213 2382 BATMAIN.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 38 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE,

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-288

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

MARCHES PUBLICS

Pôle Voirie et réseaux Divers

**Objet : ACQUISITION DE MATERIEL ELECTRIQUE - ATTRIBUTION DE MARCHES
A DIVERSES ENTREPRISES - FINANCEMENT**

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Antoine DE RINALDO 1er Adjoint s'exprime en ces termes :

Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres ouvert passée pour l'achat de matériel électrique en application des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis à la publication le 5 Juin 2009 pour une remise des offres fixée le Juillet 2009 à 17 H 00.

Au terme de la procédure de publicité, la Commission d'Appel d'Offres a ouvert les plis arrivés en Mairie dans les délais règlementaires, en séance du 23 Juillet 2009, deux entreprises ont remis des offres recevables.

Après avoir confié les plis à l'analyse des offres aux Services Techniques, la Commission lors de sa séance du 27 août 2009, compte-tenu du classement des entreprises, a procédé à l'attribution des lots suivants :

LOT 1 : Lampes

Entreprise REXEL Agence AGEI – 555 rue de l'Industrie 34073 MONTPELLIER pour un montant estimatif de 32 789,75 € H.T.

LOT 2 : Câbles

Entreprise CGED 1090 avenue Jean Perrin 13856 AIX EN PROVENCE Cedex 3 pour un montant estimatif de 11 436 € H.T.

LOT 3 : Gaines et fourreaux

Entreprise CGED 1090 avenue Jean Perrin 13856 AIX EN PROVENCE Cedex 3 pour un montant estimatif de 2 039,90 € H.T.

LOT 4 : Matériel de protection, coupure et commande

Entreprise CGED 1090 avenue Jean Perrin 13856 AIX EN PROVENCE Cedex 3 pour un montant estimatif de 17 759,40 € H.T.

LOT 5 : Matériel divers

Entreprise CGED 1090 avenue Jean Perrin 13856 AIX EN PROVENCE Cedex 3 pour un montant estimatif de 10 986,45 € H.T.

Les prestations couvertes par ces 5 lots font l'objet d'un marché à bon de commande avec maximum.

Le montant total des commandes pour la durée initiale du marché est défini comme suit :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant maximum en euros (H.T.)</i>
1	Lampes	45 000,00
2	Câbles	25 000,00
3	Gaines et fourreaux	10 000,00
4	Matériels de protection, coupure et commande	35 000,00

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant maximum en euros (H.T.)</i>
5	Matériel divers	30 000,00
	TOTAUX	145 000,00

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

PREND ACTE de la décision de la Commission d'Appel d'Offres

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant

DECIDE que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget principal sous les imputations suivantes :
 Nature : 60 687 Service : PLANRES
 Nature : 615581 Service : PLANEPU

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
 Par délégation du Maire,
 LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-289

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

GESTION DU PATRIMOINE

Pôle Patrimoine Immobilier

Objet : RESTAURATION DU THEATRE DE LA MER - TRAVAUX D'ETANCHEITE
ET DE SECURISATION - TRANCHE 1 - DEMANDE DE SUBVENTIONS -
AUTORISATION DE RECETTE

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Antoine DE RINALDO 1er Adjoint s'exprime en ces termes :

Symbole marquant de l'histoire de Sète, le théâtre de la Mer est un lieu de spectacle incomparable avec une scène ouverte sur la mer méditerranée.

Il abrite de nombreux festivals, comme Jazz à Sète ou Fiesta Sète dans l'enceinte de son amphithéâtre, ainsi que des expositions dans la salle Tarbouriech située sous les gradins.

Mais, exposé par sa situation aux agressions de la mer, ce bâtiment doit être protégé. La rénovation de la terrasse du Théâtre est maintenant une nécessité. Des travaux d'étanchéités sont nécessaires afin de préserver l'édifice ainsi que des travaux de sécurisation.

En effet, la salle de réunion et d'exposition souffre d'infiltrations mettant en péril ses équipements.

Avec la restauration de ce lieu de spectacle et d'expositions, la Ville entend contribuer à la sauvegarde de son patrimoine historique tout en valorisant les actions culturelles auprès d'un public chaque année plus nombreux.

Cette première tranche de travaux, qui concerne l'étanchéité et les travaux de sécurisation, est inscrite au budget 2009 et représente un coût prévisionnel de 122.075 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

SOLLICITE les subventions les plus larges possibles auprès de tout organisme public ou privé susceptible d'apporter son concours à la réalisation de cette opération,

AUTORISE le Trésorier Municipal à en faire recette le moment venu.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-290

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

GESTION DU PATRIMOINE

Pôle Patrimoine Immobilier

Objet : RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-LOUIS - TRANCHE 3 - DEMANDE DE SUBVENTIONS - AUTORISATION DE RECETTE

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Antoine DE RINALDO 1er Adjoint s'exprime en ces termes :

Depuis 2003, à l'occasion du tricentenaire de l'Eglise Saint-Louis, bâtiment classé parmi les monuments historiques, la Ville s'est engagée dans la préservation et la valorisation de cet édifice du patrimoine identitaire des sétois.

Aujourd'hui, la Ville poursuit son effort de restauration par une troisième tranche de travaux. Ces travaux concernent la mise en conformité des réseaux électriques de l'église et, suite à l'étude technique de stabilité du clocher, la réhabilitation des maçonneries, de la structure métallique et de la statue qui dominant le port.

Cette opération inscrite au budget 2009 représente un coût prévisionnel de **108.730,00 € HT**.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

SOLLICITE les subventions les plus larges possibles auprès de tout organisme public ou privé susceptible d'apporter son concours à la réalisation de cette opération,

AUTORISE le Trésorier Municipal à en faire recette le moment venu.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-291

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

GESTION DU PATRIMOINE

Pôle Administratif Financier et Gestion Patrimoniale

Objet : DECLASSEMENT DE PARCELLES DE TERRAIN - CESSION A M. GUY DAGORETTE - AUTORISATION DE RECETTE

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Emile ANFOSSO 7ème Adjoint s'exprime en ces termes :

Monsieur Guy DAGORETTE, Gérant du Restaurant « la Table de Jean » et de la SCI « le Mas des Sources » a déposé un projet d'extension de son établissement commercial sis 28 Rue Corniche de Neuburg.

La réalisation de ce projet nécessite la cession par la Ville de 2 parcelles. Il s'agit de parcelle cadastrée BR 186 de 214 m2 et d'une portion du domaine public d'une superficie de 28 m2.

Après examen de la demande de M. DAGORETTE, il s'avère qu'il n'existe pas de contre-indication à ce projet. L'espace concerné présentant peu d'intérêt pour la Ville, son maintien dans le domaine public n'est plus justifié.

Une procédure de déclassement assortie d'une enquête publique s'est avérée indispensable.

L'enquête publique s'est déroulée du Lundi 22 juin au Lundi 6 juillet 2009 et le Commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable à ce déclassement.

Les Services fiscaux consultés ont estimé la valeur vénale des parcelles à 72.600 € HT avec une marge d'appréciation fixée à 20 %.

Le permis de construire a été accordé sous réserve de conditions particulières notamment :

- la pose d'enseigne doit faire l'objet d'une autorisation municipale et l'ensemble de la signalétique devra être revu,
- le choix définitif des couleurs de façades (à l'exclusion du blanc) sera fait en accord avec l'architecte conseil de la Ville,
- l'aménagement des abords et des parkings en bordure de la voie se fera en coordination avec les Services Techniques Municipaux.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

DECIDE le déclassement de la parcelle cadastrée section BR n° 186 de 214 m2 et d'une portion du domaine public de 28 m2.

DECIDE la cession desdites parcelles à M. Guy DAGORETTE au prix de 72.600 € HT. Les frais inhérents à cette transaction seront pris en charge par l'acquéreur

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération

AUTORISE le Trésorier Municipal à faire recette, le moment venu, du produit de la vente, recette qui sera inscrite au budget sous l'imputation
Nature : 775 Fonction : 020 PAT

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-292

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

GESTION DU PATRIMOINE

Pôle Administratif Financier et Gestion Patrimoniale

Objet : DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN - CESSION A M.
REGINARD - AUTORISATION DE RECETTE

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Emile ANFOSSO 7ème Adjoint s'exprime en ces termes :

Mme et M. Jean REGINARD, propriétaires de la parcelle cadastrée section BE n°364 ont sollicité l'autorisation d'acquérir un délaissé de voirie de 14 m2 environ de superficie, non cadastré et situé Chemin Toussaint Mazel à Sète, attenant à leur propriété 24 Rue de la Palmeraie.

Après examen de la demande, il s'avère qu'il n'existe pas de contre indication technique à cette cession et que l'espace concerné présente peu d'intérêt pour la Ville.

En conséquence, son maintien dans le Domaine Public n'est plus justifié.

S'agissant d'une parcelle appartenant au Domaine Public, une procédure de déclassement assortie d'une enquête publique s'est avérée indispensable.

L'enquête publique s'est déroulée du Lundi 22 juin au Lundi 6 juillet 2009 et le Commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable à ce déclassement.

Les Services fiscaux consultés ont estimé la valeur vénale de cette parcelle inconstructible à 300 € HT avec une marge d'appréciation fixée à 20 %.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

DECIDE le déclassement de la parcelle non cadastrée de 14 m2 environ situé au droit de la parcelle cadastrée section BE n°364

DECIDE la cession de ladite parcelle inconstructible à Mme et M. Jean REGINARD au prix de 360 €. Les frais inhérents à cette transaction seront pris en charge par l'acquéreur

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération

AUTORISE le Trésorier Municipal à faire recette, le moment venu, du produit de la vente, recette qui sera inscrite au budget sous l'imputation
Nature : 775 Fonction : 020 PAT

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-293

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

GESTION DU PATRIMOINE

Pôle Administratif Financier et Gestion Patrimoniale

Objet : PARC AQUATECHNIQUE - VENTE DE PARCELLES DE TERRAIN A LA SCI
EURO FAVOLINI - AUTORISATION DE RECETTE

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Madame Laurence MAGNE 2ème Adjointe s'exprime en ces termes :

Par délibération en date du 26 avril 1999, la Ville a racheté à la SEMALIS les terrains situés au Parc Aquatechnique.

La Ville gère donc ces propriétés immobilières sur un budget annexe spécifique et procède notamment à leur commercialisation.

Dans ce cadre, je vous propose aujourd'hui de vendre les lots 13 et 14 du lotissement dénommé Parc Aquatechnique et vous expose préalablement les modalités d'exécution du compromis de vente.

- Nom de l'acquéreur

La SCI EURO FAVOLINI, domiciliée à Sète (34200) – 14 Rue de Vienne – Zone Aquatechnique - immatriculée au RCS sous le numéro 485 337 505 représentée par son gérant M. Didier FAVOLINI

- Objet

La SCI EURO FAVOLINI souhaite acquérir les parcelles formant les lots 13 et 14 du lotissement dénommé « Parc Aquatechnique », dans le lieu et le territoire de la commune de Sète, lieu-dit « les Eaux Blanches » figurant au cadastre rénové de ladite Commune sous la section AC n°569 – 574 – 568 et 573 pour une contenance de 2.000 m².

- Nature de l'activité

Ces parcelles sont destinées à l'extension de l'activité de Mareyage.

- Prix de cession

Les avis des domaines ont été donnés, avec une marge d'appréciation fixée à 15 %, en date respective du 18 décembre 2008 et du 15 avril 2009, faisant état d'un prix de 104.400 € HT avec une marge d'appréciation fixée à 15 %.

La vente s'effectue à l'amiable au prix HT de 88.740 € après application de la marge d'appréciation. En effet, les terrains précités, à l'inverse des précédentes ventes enregistrées, n'ont pas fait l'objet de la viabilisation qui sera prise en charge par le futur acquéreur. Les frais engagés par ce processus de viabilisation (raccordement aux réseaux usés, électricité, eau, téléphone et gaz) s'élèvent à un montant approximativement égal à la marge d'appréciation appliquée.

Cette transaction permettra à une entreprise déjà installée sur site de concentrer son activité sur le même lieu dans un souci de cohérence.

- Frais

Tous les frais, droits et honoraires des compromis de vente et des actes authentiques à intervenir seront à la charge de l'acquéreur.

- Conditions suspensives

La vente de ces parcelles est conditionnée par :

- * l'agrément de l'acquéreur au Cahier des Charges du Lotissement
- * l'obtention du permis de construire
- * l'obtention d'un emprunt bancaire

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

AUTORISE la vente des lots n° 13 et 14 du lotissement du Parc Aquatechnique

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer tous documents s'y rapportant

AUTORISE le Trésorier Municipal à faire recette, le moment venu sous le budget annexe intitulé « Lotissement Parc Aquatechnique »
Nature : 7015

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS
POUR : 29 – ABSTENTION : 10

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-294

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

SERVICES TECHNIQUES

Pôle Administratif Financier et Gestion Patrimoniale

Objet : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PROJET 2004 - 2009 PASSE AVEC AVEC LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT ET THAU AGGLOMERATION - PROGRAMMATION 2006-2007 - AVENANT N°2

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Antoine DE RINALDO 1er Adjoint s'exprime en ces termes :

Un avenant N°1 autorisait la prorogation des délais de démarrage de travaux de certaines opérations de programmation 2006 – 2007 jusqu'à la date limite du 17 Janvier 2009.

Afin de ne pas perdre, au niveau de la Communauté d'Agglomération, les subventions départementales prévues, un redéploiement de celles-ci a été élaboré à l'aide d'opérations inscrites dans cette programmation 2006/2007, non démarrées au moment du redéploiement.

Ainsi la subvention liée au projet de création du Centre d'hébergement du Barrou qui n'avait pu aboutir dans les délais prévus a été redéployée sur les diverses opérations précisées dans l'Avenant, non démarrées à cette date.

Cet avenant N°2 comprend la co-signature de Monsieur le Maire de la Ville de Sète

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

ADOPTE cet avenant

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à le signer.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-295

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

SERVICES TECHNIQUES

Pôle Administratif Financier et Gestion Patrimoniale

Objet : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PROJET 2004-2009 PASSE AVEC LE
CONSEIL GENERAL DE L'HERAULT ET LA CABT - PROGRAMMATION
2009

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Antoine DE RINALDO 1er Adjoint s'exprime en ces termes :

L'accord cadre du contrat départemental de projet 2004-2008 signé entre les cocontractants que sont le Conseil Général de l'Hérault, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau (CABT) ainsi que la Ville de Sète définit les objectifs à atteindre issus du diagnostic partagé. Ce dernier est reconduit pour un an et pour toute la durée de l'exercice 2009.

Il prévoit la mise en œuvre d'une programmation des actions éligibles et retenues pour l'année 2009.

La prorogation de la durée de contractualisation, proposée par le Département pour l'année 2009, permet jusqu'à la fin de l'exercice d'associer aux projets et à leur financement la Région, l'Etat, l'Europe et les communes concernées.

Au titre de la programmation 2009, figurent les opérations suivantes pour le territoire de la Ville de Sète :

OPAH suivi animation du centre ville, sous maîtrise d'ouvrage CABT

Rénovation des Halles Centrales – Tranche 1

Centre de secours des sapeurs-pompiers – Etudes pré opérationnelles

Travaux de réhabilitation du cimetière Marin – Tranche 2

Restauration du Théâtre de la Mer – Tranche 1

Restauration Eglise Saint Louis – Tranche 3

Centre nautique – Etudes et travaux – Tranche 1

Réhabilitation de la Piscine Maurice Clavel

Travaux de protection et d'aménagement du Lido de Sète à Marseillan – 2^{ème} Phase, sous maîtrise d'ouvrage CABT

Les études pré-opérationnelles pour la construction du futur centre de secours, proposées sous maîtrise d'ouvrage communale par le Conseil Général de l'Hérault, ne peuvent pas apparaître sous cette forme.

En effet, en application de la loi n°96-369 du 03 mai 1996 et de l'article L.1424-12 du CGCT, seul un accord entre le SDIS et la Ville de SETE sur le plan de financement global pour la construction de cet ouvrage pourrait nous amener à assumer cette maîtrise d'ouvrage. Or, le financement proposé par le Conseil Général, à hauteur de 20%, les 80% restant à la charge de la Ville de Sète, ne peut pas être satisfaisant pour les contribuables sétois.

M. le Préfet, saisi par M. le Maire de l'urgence de la situation, a rappelé au SDIS sa compétence pour construire le futur centre de secours et a entendu la proposition de M. le Maire d'un financement de la Commune à hauteur de 30%.

C'est pourquoi, dans l'attente d'une décision acceptable pour la Ville de SETE et dans le cadre des accords qui lient celle-ci à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau et au Conseil Général de l'Hérault depuis la signature du contrat départemental de projet,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

ADOPTE

la programmation des actions 2009 [au contrat départemental de projet 2004-2009 du territoire du Bassin de Thau](#), en annexe, sous réserve, pour la ligne « Centre de secours des Sapeurs Pompiers », des négociations en cours et non abouties sur la maîtrise d'ouvrage et les clefs de financement de cet investissement, au regard des obligations mises à la charge du SDIS par la loi,

AUTORISE

le Maire ou son représentant à [la](#) signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

POUR : 29 – ABSTENTION : 10

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-296

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

SERVICES TECHNIQUES

SMIR

Objet : RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS - ANNEE 2009 - CONVENTION DE MUTUALISATION DE SERVICES A PASSER ENTRE LA VILLE DE SETE ET THAU AGGLOMERATION - AUTORISATION DE RECETTE

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur François COMMEINHES Maire s'exprime en ces termes :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la convention liant Thau Agglomération et la Ville de Sète dans le cadre de la mutualisation de services pour le ramassage des encombrants.

Thau Agglomération a, dans le cadre d'une compétence optionnelle de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers dans leur ensemble.

Les encombrants sont produits par les ménages et sont assimilables aux déchets ménagers.

Toutefois, les services techniques de la Ville disposent de moyens et de personnel qualifiés plus adaptés à cette collecte spécifique.

Conformément à l'article L 5211-4-1 du code Général des collectivités territoriales, une mutualisation de service entre Thau agglomération et la Ville de Sète permet d'assurer une meilleure qualité du service public et de rationaliser les coûts.

Afin d'en définir les modalités pratiques et les conditions financières, une convention a été élaborée. Elle prendra fin au 31 Décembre 2009.

Elle précise que cette prestation porte sur tout type d'encombrant, issu d'un ménage qui ne peut procéder à son acheminement vers la déchetterie, son volume excédant celui du coffre d'une voiture de type berline.

Cet enlèvement devra être précédé d'une prise de rendez-vous par l'utilisateur auprès de la commune. Il déposera ensuite l'encombrant sur le domaine public. Les encombrants issus des professionnels ne sont pas pris en charge.

A la signature de cette convention, Thau Agglomération procédera à l'organisation de ces opérations d'enlèvements par quartier, à dates fixes selon une périodicité trimestrielle et sur appels téléphoniques opérationnels.

Ce service sera assuré dans notre ville :

- régulièrement par Thau Agglomération
- ponctuellement et sur demande expresse de Thau Agglomération par le service municipal du SMIR.

Quand le SMIR repèrera un dépôt d'encombrants, il en informera Thau Agglomération qui s'engage à en assurer l'enlèvement dans la journée si le signalement est réalisé avant midi. En cas d'impossibilité d'assurer le service dans le délai imparti, Thau Agglomération demandera de façon expresse et écrite (mail, fax) au SMIR d'assurer l'intervention.

Thau Agglomération formulera au SMIR ses demandes d'intervention :

- avant midi pour un signalement du SMIR intervenu dans la matinée,
- avant 17h pour un signalement du SMIR intervenu dans l'après-midi.

Thau Agglomération affecte au service du ramassage des encombrants **7 agents remplacement des congés compris et un matériel composé de 3 camions plateau.**

La Commune quant à elle, met partiellement à la disposition de Thau Agglomération ses moyens, **soit deux agents et un véhicule de type camion benne de moins de 3.5 tonnes.**

Thau Agglomération s'engage à rembourser à la ville les charges de fonctionnement engendrées par le ramassage des encombrants incluant les charges de personnel et frais assimilés et les charges de véhicules sur la base tarifaire de 35 euros/heure.

Le montant de la prestation que Thau Agglomération s'engage à rembourser à la commune ne pourra excéder un maximum annuel de 3 €/habitant DGF.

Le remboursement effectué par Thau Agglomération fait l'objet d'un versement trimestriel au vu de l'état récapitulatif produit par la commune précisant le temps de travail consacré à l'activité et la nature des interventions effectuées.

Pour l'exercice 2009, le volume prévisionnel consacré à la prestation s'élèverait à 1314 heures soit un montant prévisionnel de **46 000 euros**.

CONSIDERANT la nécessité de ramasser les déchets encombrants produits par les ménages sur la Commune de SETE,

CONSIDERANT qu'il apparaît plus efficace que ce service soit réalisé par des agents de la Commune dans la mesure où elle dispose du matériel et du personnel adapté,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de régler les modalités de mutualisation des services entre Thau Agglomération et la Commune de Sète par une convention,

CONSIDERANT l'avis de la commission déchets de Thau Agglomération en date du 7 Janvier 2009,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

APPROUVE la convention ci annexée entre Thau Agglomération et la Ville de Sète,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à la signer,

AUTORISE le Trésorier Municipal à faire recette sous l'imputation suivante :
Nature : 70878 – Fonction : 821 – Service : SMIR

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-297

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

SERVICES TECHNIQUES

Pôle Patrimoine Immobilier

Objet : CENTRE D'HEBERGEMENT DU BARROU - PROTOCOLE DE CLOTURE
AVEC LA SA ELIT - FINANCEMENT

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Etait absent :

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Antoine DE RINALDO 1er Adjoint s'exprime en ces termes :

Par délibération du 27 avril 2004, la Ville de SETE a confié à la SEMALIS, dans le cadre d'une convention de mandat telle que prévue aux articles L.300.4-3^{ème} alinéa et R.321.20 du Code de l'Urbanisme et, L1521.1 et suivants du CGCT la réalisation d'études et de suivi

des travaux de réalisation pour l'extension du centre d'hébergement de tourisme et de loisir à vocation sociale sis rue des gerfauts.

Le 30 septembre 2008 nous avons adopté le bilan de clôture de cette opération. La SA ELIT ayant fourni un bilan affecté quant aux dépenses, d'une erreur comptable de 68,81 € TTC.

Il nous est donc demandé d'adopter le nouveau bilan de clôture de la mission du mandataire arrêté au 4 août 2009 faisant apparaître :

- un total des dépenses de : 199.076,09 € TTC au lieu de 199.144,90 € TTC

- un total des recettes de : 185.660,32 € TTC

donnant un solde de clôture de : 13.415,77 € TTC dû par la Ville de SETE selon le bilan de clôture établi par la SA ELIT.

Je vous demande donc de m'autoriser à clôturer cette mission.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

APPROUVE le bilan de clôture présenté par la SA ELIT à qui est donné quitus entier et définitif pour les missions confiées,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le protocole de clôture joint ainsi que tous actes et documents à intervenir,

VERSE le solde dû à la SA ELIT, soit 13.415,77 € TTC, dans les meilleurs délais,

DECIDE que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville sous l'imputation : nature 414 - fonction 2031 - service BATMAIN

AUTORISE la SA ELIT à clôturer la comptabilité spéciale ouverte pour cette opération dans ses livres.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 29 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE, ABSTENTION : 1,

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-298

SERVICES TECHNIQUES

Pôle Administratif Financier et Gestion Patrimoniale

Objet : PLAGES NATURELLES DE SETE - PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC : MODIFICATION DU RAPPORT DE PRESENTATION

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Sébastien PACULL Conseiller Municipal s'exprime en ces termes :

Par délibération du 3 mars 2009, vous avez approuvé le principe de la délégation de service public pour l'exploitation des plages de Sète, dans le cadre de la concession à venir entre l'Etat et la Ville. Vous avez en conséquence engagé la procédure de consultation.

En cours d'instruction, la Commune de Marseillan consultée en sa qualité de Commune limitrophe, a souhaité que sur la plage du Lido Ouest, le dernier lot sétois, lot 18, soit

déplacé de 80m vers l'Est. Un intervalle suffisant avec le 1^{er} lot marseillanais est ainsi conservé.

De ce fait, le lot 17 a du lui aussi être déplacé.

Les destinations de ces deux lots sont restées identiques, seules leurs coordonnées ont changé.

Vous trouverez ci-joint le rapport de présentation de la délégation de service public modifié uniquement sur ce point..

Le nouveau rapport qui restera annexé à la présente, a été soumis à l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 10 septembre dernier.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

APPROUVE

les modifications apportées au rapport annexé à la délibération du 3 mars 2009, rapport de présentation de la délégation de service public pour les plages de Sète et concernant :

- les nouvelles coordonnées des lots 17 et 18 de la plage du Lido ouest durée

Le rapport ainsi modifié est annexé à la présente.

AUTORISE

le Maire, ou son représentant, à poursuivre la procédure de consultation des candidats.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

POUR : 38 – ABSTENTION : 1

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-299

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

AMENAGEMENT URBAIN

Pôle Aménagement et Urbanisme

Objet : TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT - AUGMENTATION DU TAUX

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Emile ANFOSSO 7ème Adjoint s'exprime en ces termes :

La Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.), prévue aux articles 1585 A et suivants du Code des impôts, s'applique aux bénéficiaires d'autorisation de construire qui peuvent être tenus à son versement sur les Communes ayant institué cette taxe.

Sont exclus du champ d'application :

- les constructions destinées à un service public ou d'utilité publique ;

- Les constructions édifiées dans les Zones d'Aménagement Concertées (Z.A.C.) ou dans les secteurs pour lesquels un Programme d'Aménagement d'Ensemble (P.A.E.) a été approuvé, lorsque le coût des équipements publics a été mis à la charge de l'aménageur ;
- Les aménagements prescrits par un Plan de Prévention des Risques Naturels (P.P.R.N.) ou Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T.).

De plus, la Collectivité peut renoncer à percevoir tout ou partie de la T.L.E. sur les logements à vocation sociale.

La T.L.E. est entrée en application sur la Commune de Sète, le 10 décembre 1968 avec un taux de 3 %.

Le 29 mars 1990, le Conseil municipal a décidé de ramener le taux de 3 % à 1 % sur l'ensemble du territoire communal pour tous les bâtiments à usage industriel, commercial ou artisanal, y compris les bureaux et logements attenants et nécessaires au fonctionnement des entreprises.

La valeur de la taxe est calculée en appliquant le taux d'assiette à la surface de plancher développé hors œuvre créée. Elle est perçue par le Trésor public et reversée à la Commune pour financer les équipements communaux.

Le produit de la T.L.E. sur la Commune de SETE constitue une recette annuelle de 300.000,00 € environ.

L'augmentation prévisible des constructions dans les ZAC instaurées sur le territoire communal et du nombre de logements à vocation sociale (au regard des objectifs du P.L.H.) entraînera une diminution du produit de T.L.E.

Pour autant, la commune est confrontée à une hausse des coûts d'équipement engendrée par leur renouvellement ou renforcement indispensables et à l'augmentation du coût des travaux.

Pour faire face à cette augmentation de charge d'équipement, la Municipalité prévoit l'augmentation du taux de la T.L.E. à 4,5 % sur l'ensemble du territoire communal.

Ce nouveau taux reste proche du taux moyen départemental (3.94%) et de la moyenne des taux constatés sur l'ensemble de la Communauté d'agglomération du bassin de Thau ; cette augmentation répond également à un objectif d'unification de la fiscalité communautaire.

La recette supplémentaire annuelle s'établira progressivement aux alentours de 100.000,00 €..

Le paiement différé de la T.L.E. ainsi que la fixation dans les certificats d'urbanisme du taux de la T.L.E. sur les 18 mois à compter de leur délivrance, produiront un résultat décalé dans le temps.

Le taux de T.L.E. ne pourra être modifié pendant une durée minimale de 3 ans.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

FIXE le taux de la Taxe Locale d'Equipement pour toutes les catégories de constructions à 4,5 % sur l'ensemble du territoire de la Commune,

APPLIQUE ce taux à la date où la présente délibération sera rendue exécutoire.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 29 VOIX POUR ET 10 VOIX CONTRE,

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-300

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

AMENAGEMENT URBAIN

Politique de la ville - Cucs

Objet : SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE HERAULT AMENAGEMENT - RAPPORT D'ACTIVITE 2008

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Emile ANFOSSO 7ème Adjoint s'exprime en ces termes :

En application des dispositions de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur le rapport écrit qui lui est soumis par leurs représentants au Conseil d'Administration des Sociétés d'Economie Mixte dont la commune est actionnaire.

Comme chaque année, Hérault Aménagement transmet à la ville de Sète, représentée à l'Assemblée Spéciale des Communes Actionnaires, son rapport d'activité et ses résultats comptables pour l'exercice social clos le 31 décembre 2008.

Globalement en 2008, la Société est intervenue pour conduire près de 54 projets dans les domaines de l'aménagement, des équipements, du développement touristique, de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement ainsi que dans des projets de territoire.

Cette activité peut se caractériser comme suit :

1. conduite de 15 projets en cours d'étude et 39 en cours de réalisation ou d'achèvement qui se répartissent comme suit :
 - 19 projets de superstructure dont 8 collèges
 - 18 projets d'aménagement
 - 1 projet de territoire
 - 1 grand projet structurant : Pierres Vives
2. soit globalement 22 projets pour le compte du Conseil Général et 32 projets pour le compte de 26 Collectivités qui ont fait appel à la société.
3. représentant un montant d'investissement de 41 M€,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport de gestion et les états financiers de la société d'économie mixte « HERAULT AMENAGEMENT » communiqués pour l'année 2008.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-301

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

AMENAGEMENT URBAIN

Pôle Aménagement et Urbanisme

Objet : PERIMETRE DE RESTAURATION IMMOBILIERE "ILE SUD" -
CONCESSION D'AMENAGEMENT PASSEE AVEC LA SA ELIT - IMMEUBLE
14 RUE PIERRE SEMARD - APPROBATION DES TRAVAUX - DEMANDE
D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PARCELLAIRE

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Moussa NAIM, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Emile ANFOSSO 7ème Adjoint s'exprime en ces termes :

La Ville de Sète a engagé la phase opérationnelle du Périmètre de Restauration Immobilière (PRI) « Ile Sud » en confiant le suivi et l'animation de ce dispositif à la SA d'Équipement du Littoral de Thau (SA ELIT) dans le cadre d'une concession

d'aménagement approuvée par délibération du Conseil municipal du 26 septembre 2002, visée le 04 octobre 2002 par la Préfecture de l'Hérault.

Il est rappelé que cette démarche en faveur de la restauration immobilière est menée grâce à la mise en œuvre de moyens à la fois incitatifs et coercitifs.

Concernant le volet incitatif il s'agit en particulier de l'octroi des aides financières mobilisées dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) créée sur le secteur, et également des déductions fiscales accordées dans le cadre du régime fiscal « Malraux ».

Le volet coercitif, sur le fondement du PRI et des déclarations d'utilité publique (DUP), permet de prescrire l'exécution des travaux de restauration immobilière aux propriétaires concernés, sous contrainte de délai, avec la faculté le cas échéant de poursuivre la procédure jusqu'à l'expropriation.

L'animation menée par la SA ELIT dans ce cadre opérationnel sur les quartiers concernés s'est poursuivie et a permis d'initier l'engagement de travaux sur la plupart des immeubles situés dans le périmètre et visés par les déclarations d'utilité publiques successivement prononcées. (Quatre déclarations d'utilité publiques ont été obtenues, n°1-2-3 et 4).

En revanche, dans le cadre de la déclaration d'utilité publique de travaux n°2, délivrée le 07 juillet 2006 par arrêté préfectoral n°2006-i-16 90, aucun engagement n'a pu être obtenu pour l'immeuble cadastre AM87 situé 14 rue Pierre Semard à Sète, désigné dans le dossier d'enquête parcellaire ci annexé.

Etant précisé que l'état de dégradation très important de cet immeuble s'est accentué du fait d'un lourd contentieux sur les conditions de la saisie immobilière dont il a été l'objet, entraînant la remise en cause de la propriété du bien.

La SA ELIT propose donc de poursuivre la procédure par la mise à l'enquête parcellaire de l'immeuble, en vue d'obtenir sa mise en cessibilité prononcée par arrêté préfectoral, préalablement à une éventuelle procédure d'expropriation.

En application des articles L.313-4-2 et R.313-28 du Code de l'urbanisme les propriétaires concernés pourront interrompre le cours de la procédure et éviter la mise en cessibilité de l'immeuble, en prenant l'engagement lors de l'enquête parcellaire d'exécuter les travaux de restauration prescrits par la déclaration d'utilité publique de travaux n°2. Le programme n°2 de travaux déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral n°2006-I-1690 du 07 juillet 2006 est joint au projet de délibération

En application de l'article R.313-27 du code précité le rappel de la procédure sera notifié à chaque propriétaire lors de la notification individuelle de l'arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête parcellaire.

Dans cette perspective et en application de l'article L.313-4-2 précité du Code de l'urbanisme il est également proposé au Conseil municipal d'approuver les travaux de restauration immobilière déclarés d'Utilité Publique par l'Arrêté Préfectoral du 07 Juillet 2006 (n° 2006-I-1690) et les délais d'exécution fixés à deux ans (voir le dossier d'enquête préalable à la DUP chapitre VII – octobre 2005).

En conséquence,

Vu les articles L.313-4 et suivants et R.313-24 et suivants du code de l'urbanisme relatifs aux opérations de restauration immobilière

Vu la concession d'aménagement portant sur le PRI « Ile Sud » conclue entre la Ville de Sète et la SA ELIT en date du 26 septembre 2002

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 21 mai 2003 (Arrêté Préfectoral n° 2003-I-1908) Instituant le PRI « Ile Sud »

Vu l'Arrêté Préfectoral en date du 7 Juillet 2006 (n°2006-I-1690) déclarant d'Utilité Publique le deuxième programme de travaux de restauration immobilière

Vu le dossier d'enquête parcellaire ci annexé

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

APPROUVE les travaux de restauration immobilière et les délais d'exécution portant sur l'immeuble désigné AM87 – 14 rue Pierre Semard visé dans l'Arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique **n° 2006-I-1690 du 7 Juillet 2006 / (DUP n°2)** ;

SOLLICITE de Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault l'ouverture d'une enquête parcellaire sur l'immeuble désigné dans le dossier d'enquête ci annexé ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 30 VOIX POUR ET 9 VOIX CONTRE,,

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-302

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

ENVIRONNEMENT

Pôle Administratif Financier et Gestion Patrimoniale

Objet : FORET DOMANIALE DES PIERRES BLANCHES - MISE EN VALEUR -
CHARTRE PARTENARIALE A PASSER AVEC L'OFFICE NATIONAL DES
FORETS - CONVENTION D'APPLICATION POUR 2009 - FINANCEMENT

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Moussa NAIM donne pouvoir à Serge PAIOLA, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Claude GROS 4^{ème} Adjoint s'exprime en ces termes :

L'Office National des Forêts gère sur la Commune de Sète, sur la partie Ouest de la colline du Mont Saint Clair à Sète, une forêt domaniale de 23,93 ha intitulée Forêt domaniale des Pierres Blanches. Celle-ci bénéficie depuis 1992 de plans de gestion renouvelés tous les 10 ans approuvés par le Ministère de l'Agriculture qui fixent à la forêt un objectif principal d'accueil du public et de protection des paysages et milieux naturels.

La Ville de Sète en accord avec l'O.N.F. a réalisé la mise en valeur de cet espace en créant un parking, une aire de pique-nique et un bâtiment en dur servant d'espace d'exposition, de sanitaires et de buvette-restaurant. Ces équipements d'entrée de la forêt font l'objet d'une concession de sol forestier dont bénéficie la Ville de Sète.

Conscients des enjeux liés à cette forêt, l'O.N.F. et la Ville de Sète ont décidé de la mise en place d'un partenariat actif sous la forme d'une charte conclue pour 6 ans.

Cette charte définit les domaines d'intervention de l'O.N.F., maître d'ouvrage chargé de l'élaboration du programme annuel et de la Ville concessionnaire.

Une convention particulière d'application matérialisera le programme annuel en définissant les actions à mener et le plan de financement prévoyant notamment le montant de la subvention versée par la Ville à l'O.N.F.

La convention d'application pour l'année 2009 arrête le programme d'actions à mettre en œuvre : installation de pupitres de lecture, d'un panneau d'informations, réalisation d'un espace éducatif et d'un sentier botanique...ainsi que le budget de l'opération estimé à 19.700 € HT, la Ville de Sète attribuant à l'O.N.F. une somme de 15.760 € correspondant à 80 % du montant HT du programme de travaux.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

ADOPTE la charte partenariale pour la mise en valeur de la forêt des Pierres Blanches,

ADOPTE la convention particulière d'application pour l'année 2009 de ladite charte,

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération,

DECIDE que la dépense d'un montant de 15.760 € HT sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet :
Nature : 6748 Fonction : 823 Service : JARDPAY

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 29 VOIX POUR ET 10 VOIX CONTRE,

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-303

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

ENVIRONNEMENT

Pôle Administratif Financier et Gestion Patrimoniale

Objet : FORET DOMANIALE DES PIERRES BLANCHES - OCCUPATION DES TERRAINS PAR LA VILLE - CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION A PASSER AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORETS - FINANCEMENT

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN , Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT , Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Moussa NAIM donne pouvoir à Serge PAIOLA, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT , Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Claude GROS 4 ème Adjoint s'exprime en ces termes :

L'Office National des Forêts a conclu avec la Ville un traité de concession du sol forestier concernant un terrain cadastré section BM n° 36 d'une superficie de 7.500 m2 destiné à l'accueil du public et situé à l'entrée de la forêt des Pierres Blanches.

D'un commun accord entre les parties, il a été convenu de modifier la date de fin du traité initialement prévu le 21 décembre 2013 et de fixer le terme au 31 décembre 2009 afin de renégocier les conditions d'utilisation du terrain concédé au plus tard à l'expiration de la convention d'occupation pour l'exploitation de la buvette des Pierres Blanches.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'utilisation par la Commune de Sète d'espaces dédiés à l'accueil du public en forêt domaniale des Pierres Blanches, d'une superficie de 7.500 m².

La vocation principale de cette forêt est d'accueillir des promeneurs et visiteurs dans un site forestier spécialement aménagé tout en conservant son caractère naturel.

Dans ce cadre, les terrains concédés à la Commune sont destinés à permettre le stationnement de véhicules, le pique-nique, l'accueil du public dans un bâtiment supportant une buvette-restaurant.

Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2010 et se terminera le 31 mars 2014, moyennant le paiement d'une redevance de 3.000 € révisable annuellement en fonction de l'indice du coût de la construction publié par l'INSEE.

La sous-location de tout ou partie des droits conférés à la Commune est interdite à l'exception du bâtiment supportant la buvette-restaurant qui fait l'objet d'un contrat passé entre la Commune de Sète et un sous-concessionnaire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

ADOPTE la convention portant autorisation d'occuper des terrains en forêt domaniale des Pierres Blanches,

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération,

DECIDE que la dépense sera prélevée sur les crédits prévus à cet effet :
Nature : 637 Fonction : 833 PAT

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 29 VOIX POUR ET 10 VOIX CONTRE,

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-304

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

ENVIRONNEMENT

Pôle Administratif Financier et Gestion Patrimoniale

Objet : INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT - SOCIETE REEFER TERMINAL SETE - AVIS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Moussa NAIM donne pouvoir à Serge PAIOLA, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Claude GROS 4 ème Adjoint s'exprime en ces termes :

Conformément aux dispositions des articles R 512-1 et suivants du Code de l'Environnement relatives aux demande d'autorisations pour les installations classées pour la protection de l'environnement, le Préfet de l'Hérault a ouvert une enquête publique qui se déroule du 7 septembre au 8 octobre 2009.

La société REEFER TERMINAL SETE envisage la création d'une activité d'importation et distribution de fruits et légumes sur la zone portuaire de Sète. Pour la phase 1 du projet, objet de l'enquête, il s'agit de la création d'un entrepôt frigorifique de 18.000m². A raison d'un arrivage hebdomadaire par bateau , la société traitera 200.000 tonnes de fruits et légumes par an et 22.000 containers. Le personnel employé pour cette activité sera de 40 à 60 personnes.

Ce projet est encouragé par le Conseil Régional.

Les risques principaux de ce projet sont liés à l'existence de 7 tours aéroréfrigérantes pour lesquelles sera utilisé de l'ammoniac en circuit fermé.

L'étude de danger indique la fuite d'ammoniac comme scénario de danger le plus grave avec un rayon de 175 mètres. Ce scénario à cinétique rapide n'a qu'une probabilité d'occurrence improbable et a fait l'objet d'une étude de réduction des risques.

Le danger potentiel pour l'homme est notamment la légionellose et un système de gestion des installations sera réalisé afin de garantir la maîtrise de ce risque.

Les calculs relatifs à la défense incendie de cette installation déterminent le besoin d'un débit de 510 m³/h. La doctrine départemental du SDIS est qu'un tiers au moins de ce débit soit issu du réseau de défense incendie soit 170 m³/h. La société RFS envisage la mise en place de 4 hydrants raccordés sur le réseau municipal susceptibles de fonctionner en simultané, soit 240 m³/h et le solde issu des stations de pompage dans les bassins du port créées à cet effet.

Conformément à l'article R 512-20 du code de l'Environnement, le Conseil Municipal doit émettre son avis sur la demande d'autorisation présentée.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

DONNE un **AVIS FAVORABLE** à la demande d'autorisation de création d'un terminal fruitier par la société REEFER TERMINAL SETE sur la zone portuaire de Sète. Cet avis favorable est toutefois assujéti à la réserve suivante : la société REEFER TERMINAL SETE devra assumer la prise en charge financière de l'extension et du renforcement du réseau de défense incendie du port induit par son projet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-305

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

SECURITE

Protection civile - Sécurité - Hygiène

Objet : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Moussa NAIM donne pouvoir à Serge PAIOLA, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Claude GROS 4^{ème} Adjoint s'exprime en ces termes :

Dans le domaine de la sécurité civile, de graves événements nous rappellent régulièrement les catastrophes susceptibles de perturber notre fonctionnement quotidien (effondrement d'immeuble, explosion, tempêtes, inondations, pollution de cours d'eau, incendies de forêts, etc.).

La puissance publique doit donc être capable d'apporter immédiatement les réponses attendues par les citoyens aux situations imprévues. La loi de modernisation de la sécurité civile n°2004/811 du 13 août 2004 et le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 pris en application de cette loi apportent aux maires, les outils nécessaires à leur rôle de partenaire majeur dans ce type d'événement, en instituant le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Le Plan Communal de Sauvegarde a pour vocation d'organiser la mobilisation de cette réponse de proximité traduisant l'engagement de tous et une culture partagée de sécurité.

Sous l'autorité du Maire le plan définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard de l'ensemble des risques auxquels est soumise la commune. Le décret précité rappelle l'ensemble des documents que doit contenir le Plan Communal de Sauvegarde. Les principaux éléments de ce Plan dont la mise en œuvre est en cours sont les suivants :

- Identification des risques auxquels est soumise la population
- Organisation de la cellule de crise
- Gestion de crise (fiches réflexes, cartographie, annuaire de crise, etc.)
- Information du public et des Etablissements Recevant du Public par le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs, permettant à la population de connaître les risques et d'adopter les comportements appropriés.

La ville de Sète est concernée directement par l'application de la loi. En effet, elle accueille sur son territoire des entreprises qui sont comprises dans le périmètre d'un Plan Particulier d'Intervention (plan concernant un site Seveso) d'une part, et elle figure parmi les communes pour lesquelles un Plan Prévention des Risques Naturels - Inondation est prescrit.

Depuis 2003, la ville de Sète a mis en place un poste de commandement communal. La cellule de crise a été structurée et des rencontres régulières sont organisées pour développer la culture du risque et familiariser les participants à la gestion de crise. En outre, la ville a participé à plusieurs exercices avec les services préfectoraux.

Pour cela, un groupe de pilotage a été mis en place afin de suivre l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Il est placé sous l'autorité de Monsieur Michel Bodart, élu délégué notamment aux risques majeurs. Des crédits ont été prévus au Budget 2009 de la commune afin de pouvoir produire les supports de communication.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

PREND ACTE de la mise en œuvre du Plan Communal de Sauvegarde et du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs,

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-306

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

TOURISME

Secrétariat Général

Objet : TAXE DE SEJOUR - PRINCIPE DE TAXATION D'OFFICE - RETRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2009

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Moussa NAIM donne pouvoir à Serge PAIOLA, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Francis HERNANDEZ 10ème Adjoint s'exprime en ces termes :

Par délibération en date du 07 avril 2009, nous avons adopté le principe de taxation d'office de la taxe de séjour.

La procédure de taxation d'office est prévue à l'article L.66 du Livre des procédures fiscales, lequel énumère de façon limitative les taxes pouvant être soumises à la procédure de taxation d'office en cas de défaut ou de retard dans le dépôt des déclarations.

La taxe de séjour ne faisant pas partie des cas d'imposition d'office limitativement prévus par la loi fiscale et faisant, en outre, l'objet de sanctions spécifiques en cas de défaut de déclaration par les assujettis, il vous est proposé de retirer la délibération précitée.
La commune fera diligence pour les cas où des assujettis ne s'acquitteraient pas de cette taxe en utilisant les procédures judiciaires prévues par les textes.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

RETIRE notre délibération du 07 avril 2009 approuvant le principe de taxation d'office de la taxe de séjour.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-307

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

MARCHES PUBLICS

Marchés

Objet : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX -
RAPPORT ANNUEL 2008 DU PRESIDENT

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Moussa NAIM donne pouvoir à Serge PAIOLA, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Antoine DE RINALDO 1er Adjoint s'exprime en ces termes :

Aux termes de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est donc réunie au cours de l'année 2008 pour traiter les dossiers suivants :

- 1- Le 14 février 2008, la commission a été appelée à donner son avis sur le principe du lancement d'une délégation de service public concernant l'exploitation des plages naturelles de Sète.
- 2- La commission a également examiné les rapports mentionnés à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, établis par les délégataires de service public au titre de l'année 2007. Ces derniers comportent notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution des délégations de service public et une analyse de la qualité des services. Ils sont assortis d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

A ce titre, la CCSPL s'est ainsi réunie les 19 juin, 26 juin et 02 juillet 2008 pour se prononcer sur les dossiers ci-après :

- Electricité Réseau Distribution France
- Gaz Réseau Distribution
- Service Public de Stationnement
- Restauration collective
- Site Radio électrique du Mont St Clair
- Plages Naturelles de Sète
- Casino de Sète
- Service Public d'Eau Potable

La Commission a également examiné le rapport sur le prix et la qualité de l'eau potable
Après en avoir délibéré le Conseil municipal

PREND ACTE des travaux réalisés en 2008 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux sur les affaires susmentionnées.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-308

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

SERVICES TECHNIQUES

Pôle Voirie et réseaux Divers

Objet : CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE - COMPTE RENDU
ANNUEL 2008 D'ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Moussa NAIM donne pouvoir à Serge PAIOLA, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Antoine DE RINALDO 1er Adjoint s'exprime en ces termes :

Notre collectivité, autorité concédante pour la distribution publique de l'électricité sur son territoire attend légitimement du concessionnaire une qualité de fourniture irréprochable, une saine gestion du patrimoine, des travaux réalisés dans les règles de l'art, des services et interventions performants et de la transparence financière.

Conformément à 32 C du Cahier des Charges annexé à la convention de concession de distribution d'électricité signée le 07 Février 1994, je vous présente le compte rendu d'activité du concessionnaire ERDF (Electricité Réseau Distribution France) pour l'exercice 2008.

Cette présentation a pour principal objectif de renforcer la transparence et permet de donner une vision complète des activités d'ERDF dans les domaines technique, clientèle, patrimoniale et financier.

Ce rapport a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 04 Septembre 2009.

Je vous présente donc, pour l'année 2008, le compte rendu annuel d'activité d'Electricité Réseau Distribution France,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

PREND ACTE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-309

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

SERVICES TECHNIQUES

Pôle Voirie et réseaux Divers

Objet : CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ - COMPTE RENDU ANNUEL
2008 DE GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Moussa NAIM donne pouvoir à Serge PAIOLA, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Antoine DE RINALDO 1er Adjoint s'exprime en ces termes :

Depuis plusieurs années, le secteur de l'énergie est en forte évolution, suite aux deux directives Européennes sur le marché intérieur du gaz naturel et aux lois du 03 Janvier 2003 relative aux marchés du gaz et de l'électricité, et du 09 Août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières, précisant notamment l'organisation et les missions des services chargés de la distribution du gaz.

Conformément à l'article 32-II du contrat de concession signé le 04 Octobre 2005, je vous présente le compte rendu annuel de concession de Gaz Réseau Distribution France pour l'exercice 2008.

Cette présentation a pour principal objectif de renforcer la transparence et permet de donner une vision complète des activités de Gaz Réseau Distribution France dans les domaines technique, clientèle, patrimonial et financier.

Ce rapport a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 04 Septembre 2009.

Je vous présente donc, pour l'année 2008, le compte rendu annuel de concession de Gaz Réseau Distribution France,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

PREND ACTE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-310

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

TOURISME

Pôle Administratif Financier et Gestion Patrimoniale

Objet : SERVICE PUBLIC DES PLAGES DE SETE - RAPPORTS ANNUELS 2008
DES DELEGATAIRES

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Moussa NAIM donne pouvoir à Serge PAIOLA, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Sébastien PACULL Conseiller Municipal s'exprime en ces termes :

En application de l'article L1411-3 du CGCT, chaque établissement de plage, attributaire d'un lot dans le cadre de la délégation de service public, doit produire chaque année un rapport comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Cette obligation a été reprise intégralement dans l'article 11 de chaque sous-traité d'exploitation.

Malgré les rappels multiples, seuls 7 établissements sur 13 ont produit leurs comptes annuels.

Ces 7 établissements sont les suivants ; au Lazaret, la SARL Le Chilinguito, les jeux d'enfants Michelot, sur la Corniche - Villeroy, les restaurants Les Salines, L'Arche ACD, Mme Vanderielle Chantal, sur le Lido, Mr Gojon Eric, Café Brasil SARL.

Prenant acte de cette carence, la commission consultative des services publics locaux réunie le 4 septembre 2009 a souhaité que dès la prochaine concession les exploitants soient particulièrement sensibilisés à la transmission de ces bilans d'exploitation.

Si, malgré ces rappels, le défaut de document persistait, il soit effectivement traité comme une cause réelle de résolution du contrat.

Pour autant, un ultime courrier en date du 30 Mars dernier leur a été adressé afin que ce rapport du délégataire soit transmis au plus tard le 1^{er} juin 2009.

Considérant les rapports ci-après annexés des délégataires des plages naturelles de Sète,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

PREND ACTE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-311

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

TOURISME

Pôle Administratif Financier et Gestion Patrimoniale

Objet : SERVICE PUBLIC DU CASINO DE SETE - RAPPORT ANNUEL 2008 DU DELEGATAIRE SETE LOISIRS

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Moussa NAIM donne pouvoir à Serge PAIOLA, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Sébastien PACULL Conseiller Municipal s'exprime en ces termes :

En application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégué du service public du Casino de Sète a produit à l'autorité déléguée le rapport pour l'année 2007 / 2008. Ce rapport comporte notamment :

- les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service
- une analyse détaillée de la qualité du service permettant d'en apprécier la réalité et le degré
- une annexe constituée par un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service.

Par ailleurs, et conformément à la législation, ce rapport a été préalablement examiné par la commission consultative des services publics locaux, réunie le 04 septembre 2009.

Pour l'année 2007-2008, je vous présente donc le rapport du délégataire du casino de Sète,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

PREND ACTE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-312

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

SERVICES TECHNIQUES

Pôle Voirie et réseaux Divers

Objet : SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT - RAPPORT ANNUEL 2008 DU DELEGATAIRE VINCI PARK CGST

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Moussa NAIM donne pouvoir à Serge PAIOLA, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Antoine DE RINALDO 1er Adjoint s'exprime en ces termes :

L'article L 1411-3 de code Général des Collectivités Territoriales précise que le délégataire d'un service public doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comprenant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 04/09/2009.

Je vous présente donc, pour l'année 2008, le rapport du parc de stationnement des Halles et du Canal et la gestion du stationnement sur la voirie de la société VINCI PARK SOGEPARC-CGST,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

PREND ACTE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-313

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

SERVICES TECHNIQUES

Pôle Administratif Financier et Gestion Patrimoniale

Objet : SERVICE PUBLIC DE GESTION DU SITE RADIO-ELECTRIQUE DU MONT SAINT CLAIR - RAPPORT ANNUEL 2008 DU DELEGATAIRE ANTALIS TV

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Moussa NAIM donne pouvoir à Serge PAIOLA, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Antoine DE RINALDO 1er Adjoint s'exprime en ces termes :

L'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que le délégataire d'un service public doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport doit être accompagné d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Il a été soumis à la commission consultative des services publics [locaux](#) qui s'est réunie le 04/09/2009.

Je vous présente donc pour l'année 2008, le rapport relatif à la délégation de service public pour la gestion du site radioélectrique du Mont Saint-Clair établi par la société ANTALIS TV

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

PREND ACTE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-314

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

EAU

Pôle Voirie et réseaux Divers

Objet : SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL 2008 DU DELEGATAIRE VEOLIA EAU

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Moussa NAIM donne pouvoir à Serge PAIOLA, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Claude GROS 4^{ème} Adjoint s'exprime en ces termes :

L'article L 1411-3 de code Général des Collectivités Territoriales précise que le délégataire d'un service public doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comprenant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service et une analyse de la qualité du service.

Je vous présente donc, pour l'année 2008, le rapport du délégataire du service public d'eau potable, Véolia Eau,

Ce rapport a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 04/09/2009.

Je vous demande de bien vouloir :

EN PRENDRE ACTE

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-315

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

EAU

Pôle Voirie et réseaux Divers

Objet : RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Moussa NAIM donne pouvoir à Serge PAIOLA, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Claude GROS 4^{ème} Adjoint s'exprime en ces termes :

Conformément aux dispositions des articles L 2224-5 et D 2224-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous présente pour avis le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2008.

Cette présentation a pour principal objectif de renforcer la transparence et l'information des usagers dans la gestion de ce service.

Conformément aux dispositions de l'article L 1413-1, ce rapport a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 10 septembre 2009.

Le présent rapport sera mis à la disposition du public conformément aux dispositions de l'article D 2224-5 du CGCT.

Le public sera avisé de cette mise à disposition par voies d'affiches en Mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant toute la durée de cette période de consultation.

Ce rapport comprend des indicateurs techniques, financiers et de qualité.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

DONNE un avis favorable sur ce rapport.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 29 VOIX POUR ET 10 VOIX CONTRE,
Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG



EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
D-2009-316

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 SEPTEMBRE 2009

RESTAURATION COLLECTIVE

Restauration Collective

Objet : SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION COLLECTIVE - RAPPORT
ANNUEL 2008 DU DELEGATAIRE SODEXO

L'an deux mille neuf et le 15 septembre, à 18h30, le conseil municipal de la Ville de SETE s'est réuni à la Salle Georges BRASSENS, sous la présidence de Monsieur François COMMEINHES, Maire.

Etaient présents : François COMMEINHES, Antoine DE RINALDO, Laurence MAGNE, Jean-Marie TAILLADE, Jean-Claude GROS, Marie-Ange LIGUORI, Emile ANFOSSO, Pierrette ROUCOULET, Jocelyne CASSANY, Francis HERNANDEZ, Serge PAIOLA, Armand FORMATO, Gérard BASTIDE, Eliane ALBANO, Josette FAURA, Conception CANDORE-PELIZZA, Blandine AUTHIE, Marion DEVINEAU, Catherine MARAVAL, Sébastien PACULL, Abdelkader BOUALLAGA, Régis LOMBARDI, Rodolphe MEZAN, Michel GAILHARD, Jeanine LEGER, Marie-Thérèse MATTERA, Marie-Line ASSENAT, Jean-Luc BOU, Véronique CALUEBA-RIZZOLO, Patrick LAVIT, Sébastien ANDRAL.

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Colette POUZOULET donne pouvoir à Emile ANFOSSO, Moussa NAIM donne pouvoir à Serge PAIOLA, Michel BODART donne pouvoir à Jean-Claude GROS, Lydie MANCUSO donne pouvoir à Blandine AUTHIE, Delphine LE SAUSSE donne pouvoir à Régis LOMBARDI, Nadia TAOUIL donne pouvoir à François COMMEINHES, Jacques MONTAGARD donne pouvoir à Marie-Line ASSENAT, Hélène CAPMAS donne pouvoir à Michel GAILHARD

Monsieur Rodolphe MEZAN est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Madame Jocelyne CASSANY 9ème Adjointe s'exprime en ces termes :

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le délégataire d'un service public doit produire chaque année à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Ce rapport doit être accompagné d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

La Commission consultative des services publics locaux, consultée le 4 septembre 2009, a examiné ce rapport.

Je vous présente donc, pour l'année 2008, le rapport de la Société SODEXO, délégataire du service public de la restauration collective

Après en avoir délibéré le Conseil municipal

PREND ACTE.

Plus n'est délibéré et les membres présents ont signé.

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire,
LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Didier DURAFFOURG